Ville de Saint-Eustache	**AVIS PUBLIC**
	ENTRÉE EN VIGUEUR

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 20 novembre 2023, le conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache a adopté les règlements numéros :

1776-017 intitulé **« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1776 CONCERNANT LA PAIX PUBLIQUE, LE BON ORDRE ET CERTAINES NUISANCES »;**

1830-016 intitulé **« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1830 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX »;**

1957-003 intitulé **« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1957 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LE DÉNEIGEMENT »;**

1968 intitulé **« RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE DE LA 25e AVENUE, ENTRE L'AUTOROUTE 640 ET LE CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE ».**

Le règlement **1776-017** a pour objet d'ajouter le directeur du Service des travaux publics à titre de responsable de l'application du règlement.

Le règlement **1830-016** a pour objet de modifier la tarification applicable à certains services municipaux.

Le règlement **1957-003** a pour objet de préciser les modalités afférentes à l'interdiction de stationnement et prévoir une amende en cas de contravention.

Et le règlement **1968** a pour objet de restreindre la réalisation de nouveaux projets de lotissement, de construction ou de nouvelles utilisations du sol sur la 25e Avenue dans sa portion comprise à l'intérieur du périmètre d'urbanisation lié au processus de la modification actuelle du Plan d'urbanisme de la Ville.

Ces règlements sont maintenant insérés au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache et ils entreront en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Ils sont à la disposition de toute personne qui veut en prendre connaissance aux heures normales de bureau. La consolidation des règlements 1776, 1830 et 1957, et le règlement 1968, sont également disponibles sur le site internet de la Ville, section citoyens / règlements municipaux et politiques / ensemble des règlements municipaux.

Fait à Saint-Eustache, ce 21e jour de novembre 2023.

La greffière,
Isabelle Boileau